

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2014**

PRESENTS : Jean-Paul DICONNE, Marie-Laure BLANCHARD, Stéphanie CARMILLET, Jocelyne CLEMENT, Manuel DESCHAMPS, Laurence DORIER, Jean-Pierre LAPALUS, Michel LAUQUIN, Sophie MILLION, Sandra PRATS, Pierre RAGEOT, Michel ROY.

Absente excusée : Bernadette GIRARDEAU (pouvoir Manuel DESCHAMPS) Gérard MICONNET (pouvoir Jean-Paul DICONNE) Philippe PERONNET (pouvoir Jocelyne CLEMENT)

DELEGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil confie à Monsieur le Maire certaines délégations pour la bonne administration de la commune.

INDEMNITE DU RECEVEUR

Le Conseil attribue à M. PRIN, receveur municipal le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

CONVENTION CROIX ROUGE

Le maire présente au conseil un projet de convention établie entre la Croix Rouge et la Commune pour l'intervention ponctuelle de cette association sur la commune, lors de manifestations ou pour des opérations de secours nécessaires.

Le Conseil accepte les termes de cette convention et les modalités financières s'y rapportant.

Le Conseil autorise le maire à signer ce document.

e-BOURGOGNE

Suite aux élections municipales du 23 mars, le conseil élit les représentants de la commune au Groupement d'Intérêt Public e-bourgogne.

M. Gérard MICONNET est élu délégué titulaire

Mme Jocelyne CLEMENT est élue déléguée suppléante.

BUDGET 2014

Le Conseil entend le maire présenter le budget 2014, l'état des emprunts de la commune et les taux d'impositions 2014.

CLASSE ECOLE MATERNELLE

Le Maire présente le projet de construction d'une nouvelle salle de classe à l'école maternelle qui devrait se concrétiser dans le courant de l'année 2015.

CREATION DE POSTE

Le Conseil décide de créer un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe pour un agent bénéficiant d'un avancement de grade.

COMMEMORATION DU 8 MAI

Le Conseil organise la commémoration du 8 mai par un dépôt de gerbe au monument aux morts. Le départ du défilé aura lieu à 10 heures Place de l'Avenir accompagné de la fanfare de Gergy. Le vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes à l'issue de la manifestation.

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie le 17 avril 2014, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire
J.P.DICONNE